



204, rue du Saint-Sacrement, bureau 700, Montréal (Québec) H2Y 1W8

Rivière-du-Loup, le 19 juin 2024

Annie St-Gelais
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

*Objet : Étude d'impact sur l'environnement
Parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk
Numéro de dossier : 3211-12-246*

Madame,

Par la présente, nous déposons à la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur le projet de parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk dans les MRC de Kamouraska, de Témiscouata et de Rivière-du-Loup par Énergie éolienne PPAW s.e.c. les réponses aux questions soumises dans le document « Questions complémentaires – DQ1 » reçues le 17 juin 2024.

1. Pouvez-vous clarifier le calcul permettant d'obtenir un montant des paiements fermes totalisant 45 M\$ à partir du tableau présenté à la diapositive 8 du document DA3.5?
2. Qu'est ce qui explique la différence du montant des paiements fermes totalisant 45 M\$ présentés en séances publiques par rapport à ceux présentés dans les documents de l'étude d'impact (60 et 80 M\$)?

Les questions 1 et 2 seront répondues de façon simultanée.

Les 60 M\$ (59,8 M\$ plus précisément) représentent le total non indexé des paiements fermes dont le calcul est le suivant : 349,8 MW x 5 700 \$/MW/an x 30 ans.

Lorsqu'indexé annuellement, ce qui sera le cas, ceci représente en réalité une somme de 82,8 M\$ sur la période de 30 ans, selon une hypothèse réaliste d'indexation de 2,2 % par an. Le montant a été arrondi à 80 M \$ pour fins de communication.

De ces 82,8 M\$, l'Alliance prévoit que 55 % sera versé aux communautés d'accueil, soit environ 45 M\$.

3. Veuillez nous déposer le plan de transport des différentes composantes des éoliennes.

La carte illustrant le transport des composantes a été déposée à la Commission précédemment. Vous trouverez en pièce jointe un document explicatif du plan de transport actuellement à l'étude.

4. Qu'est-ce qui caractérise les noyaux d'intérêt écologique présentés dans le document DA3.10 et leur importance sur le plan écologique? Précisez vos références.

Un noyau d'intérêt écologique se définit comme une aire ayant une taille suffisante, un couvert naturel adéquat et une qualité acceptable pour servir d'habitat source pour la majorité ou pour toutes les espèces caractéristiques d'une région. Généralement, il s'agit d'aires protégées ou de grands milieux naturels peu perturbés (Gratton et Gagnon, 2021). L'ensemble des noyaux de conservation contribue à maintenir la biodiversité et abrite des écosystèmes suffisamment vastes pour résister aux perturbations naturelles (Gratton et Gagnon, 2021).

Voici des exemples de ces zones identifiées comme des noyaux d'intérêt écologique dans la zone de projet du parc éolien Pohénégamook-Picard-Saint-Antonin-Wolastokuk :

- Écosystèmes forestiers exceptionnels : (Forêt rare de la Montagne à Fourneau et Forêt ancienne du lac Morrisson) ;
- Refuge biologique 01151R026 et 01152R016 ;
- Refuge biologique désigné ;
- Projets de refuges biologiques exclus de la production forestière ;

La localisation des noyaux d'intérêt écologique sous format numérique a été fournie par Horizon Nature.

La configuration optimisée du parc éolien évite ces noyaux d'intérêt écologique. À quelques endroits sur de courtes distances, les chemins existants dans les noyaux d'intérêt écologique seront élargis.

Référence :

Gratton, L. et J-F Gagnon, 2021. Identification d'un réseau préliminaire de corridors écologiques dans l'axe Pohénégamook-Témiscouata-Duchénier. Horizon-Nature Bas-Saint-Laurent, Rimouski.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Maryse Tremblay
Gestionnaire Communautés, parties prenantes et Premières Nations